



MAIRIE
DE
VOLONNE
04290

Afférents au C. Municipal : 19
En exercice : 19
PRÉSENTS : 14
Qui ont pris part à la DCM : 15
Date de la convocation :
Le 19 février 2026

dcm - N° 01 / 260223

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 004-210402442-20260223-DCM_01_260223-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS (Séance du 23 février 2026)

L'an deux mille vingt-six et le 23 février, à 18 Heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

PRÉSENTS (14) : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Patricia PERONA-MENA, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, André GARBIT, Monique ROUX, Claude FARGETON, Christian HERPIN, Marie-Pierre PINSON, Renée VIARD-SIRI, Jean-François POPIELSKI, Nathalie BOURRIEL, Adrien ETIENNE.

ABSENTS (5) : VANCAUWENBERGHE Anne (procuration à Sandrine COSSERAT), Jacques BONTE, Frédéric ESCUYER, Anne PIOLI, Catherine BALP.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nathalie BOURRIEL.

- **OBJET :** Signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026 – 2030

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat qui vise à renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions en direction des habitants d'un territoire. La CTG devient le cadre contractuel de référence des relations entre les Caisses d'Allocations Familiales et les collectivités territoriales. Elle a pour objectif d'élaborer le projet social du territoire avec les collectivités et d'organiser concrètement l'offre globale de service des CAF de manière structurée et priorisée.

Réalisée dans le cadre d'une démarche partenariale, la CTG se concrétise par la signature d'un accord-cadre, sur une période de cinq ans.

La démarche d'élaboration de la convention a consisté en un diagnostic quantitatif, qui a donné lieu à des préconisations et un plan d'action avant d'aboutir à la formalisation du document final. La CTG est ainsi basée sur la réalisation d'un diagnostic partagé et sur une concertation des partenaires signataires.

Les enjeux de la Convention Territoriale Globale sont :

- Identifier les besoins prioritaires du territoire ;
- Définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et les actions concrètes à mettre en œuvre ;
- Optimiser ou développer l'offre existante ;
- Allouer des financements appelés « bonus territoire » aux communes signataires.

Les thématiques traitées au titre de la CTG sont les suivantes :

- La coordination CTG ;
- Animation de la vie sociale ;
- Petite enfance, enfance et jeunesse ;
- Accompagnement de la parentalité ;
- Accès aux droits et inclusion ;
- Logement.

En abordant l'ensemble des champs sur lequel la Caisse d'Allocations Familiales intervient, la CTG incite chacun des acteurs à revisiter l'ensemble des interventions et des moyens mobilisé sur le territoire dans une approche globale et transversale.

Ce projet social de territoire concerne les secteurs d'intervention cités précédemment en lien avec les compétences de la Caf et mobilise différents acteurs de nos collectivités. Les champs d'intervention, communs avec ceux de la Caf, permettent de mettre en place des réponses adaptées aux besoins des habitants et des familles.

La co-signature de la Convention Territoriale Globale (CTG) 2026-2030 par les communes de Château-Arnoux-Saint-Auban, Aiglun, Le Brusquet, Digne-les-Bains, Les Mées, Malijai, Volonne, L'Escal, Peyruis et Seyne-les-Alpes s'inscrit dans une démarche concertée de développement social local, portée en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales.

Par ailleurs, la signature de cette convention ouvre la possibilité pour les communes signataires de bénéficier, directement ou indirectement, des bonus territoire attribués par la CAF, favorisant ainsi la mise en œuvre et le financement d'actions locales en cohérence avec le projet social de territoire.

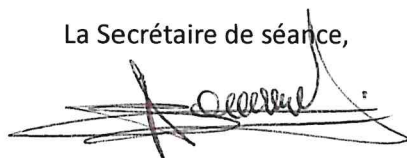
Il est proposé au conseil municipal d'approuver la démarche et d'autoriser la signature de cette convention, qui a été transmise à l'ensemble des membres du conseil municipal et qui est jointe à la présente délibération.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des votants (15 voix POUR) :

- **Approuve** la démarche partenariale de Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales des Alpes de Haute Provence et Provence Alpes Agglomération ;
- **Autorise** Madame le Maire (ou son représentant) à signer la Convention Territoriale Globale 2026 – 2030 et tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire de séance,



Le Maire,

Sandrine COSSERAT

